

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

DEC n°107/2025

DECISION

Objet : EFS – Etablissement Français du Sang : mise à disposition d'un local communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du 16 novembre 2023 et du 10 octobre 2024 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la demande formulée par l'Etablissement Français du Sang - EFS d'organiser des collectes de dons du sang, nécessitant la mise à disposition d'un local communal,

Considérant le projet de convention ci-annexée,

Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable de la Salle de l'Ancienne Briqueterie, situé, route de Steenvoorde, issu de la parcelle référencée au cadastre section AB 674, sur la commune de Wormhout. Le bénéficiaire de l'occupation est l'Etablissement Français du Sang – EFS (Siret 428 822 852 03031) dont le siège est situé Parc Eurasanté - 20 avenue Pierre Mauroy – CS 40121 – 59373 LOOS CEDEX.

ARTICLE 2 : La présente occupation du domaine public est conclue pour les jours et heures suivants :

- les vendredis 20 février 2026, 24 avril 2026, 17 juillet 2026 de 8H30 à 20H00
- le vendredi 23 octobre 2026 de 7H30 à 18H00
- le jeudi 24 décembre 2026 de 7H30 à 14H30.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.



A Wormhout, le 20 octobre 2025

David CALCOEN
Maire

